



## Formation et utilisation du dif en démission

Par **Nathalie**, le **06/07/2010** à **18:31**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'informations plus précises et pertinentes que celles que j'ai pu obtenir jusqu'à présent.

Ma situation est la suivante. Je suis Préparatrice en pharmacie avec une ancienneté de 8 ans dans la pharmacie qui m'emploie actuellement. J'ai un droit au DIF de 126 heures (la convention dont je dépends accorde 24 heures par an au lieu des 20h du régime général avec donc un plafond de 144h contrairement aux 120h habituels)

Le 1er Juillet j'ai démissionné de mon poste.

Je souhaite effectuer une formation pour prendre en charge les futures fonctions que je vais exercer, plus orientées vers la gestion et le management. J'ai donc adressé à mon employeur un courrier recommandé avec AR en lui joignant le descriptif de la formation que je souhaite effectuer.

Jusqu'à présent les informations dont je dispose sont les suivantes :

- si un employé démissionnaire effectue une demande de formation durant son préavis, l'employeur est tenu d'accepter la demande dans la mesure où il ne peut pas invoquer de gêne par rapport à l'organisation de son équipe (les avis sur la question divergent).
- la formation peut être prise en charge même si elle débute après la période de préavis (les avis sur cette question divergent aussi)

En fait, je ne souhaite pas que mon employeur actuel prenne en charge en totalité les frais de la formation qui s'élèvent à 4 500 € mais je souhaite que mes droits au DIF soient affectés au

paiement en partie de la formation.

De plus, mon employeur n'étant absolument pas porté sur le social et pratiquant un management pour le moins exécrable, je n'ai aucune raison de ne pas utiliser au maximum mes droits et lui faire de cadeaux.

Je suis déjà étonnée qu'il ne m'ait pas encore imposé de prendre des congés durant mon préavis, ce qu'il pratique systématiquement avec toutes les démissionnaires. Probablement est il prudent de par le formalisme que j'ai adopté pour toutes mes demandes et courrier ce qui est pour lui complètement inhabituel.

Merci par avance pour toutes vos réponses pertinentes.

Cordialement.

Nathalie